



SECTION SPORTIVE

SCOLAIRE



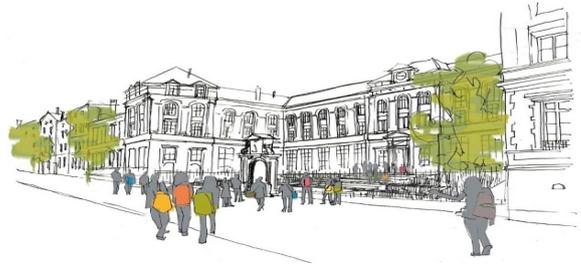
AVIRON

Collège La Tourette LYON 1



Cercle
de **Aviron**
de Lyon

Dossier d'inscription rentrée 2024



SOMMAIRE

Objectifs de la section sportive Aviron	page 3
Conditions d'admission et les moyens mis en œuvre	page 5
Calendrier	page 6
Procédure concernant l'élaboration du dossier de candidature	page 7
Dossier de candidature à la section Aviron (annexe 1)	page 8
Fiche pédagogique de l'établissement (annexe 2)	page 9
Fiche sportive (annexe 3)	page 10
Fiche médicale (annexe 4)	page 11
Document non obligatoire à compter de la rentrée 2020	
Certificat de non contre indication	page 12
Document non obligatoire à compter de la rentrée 2020	
Règlement de la Section Sportive Scolaire	page 13
Attestation scolaire Savoir Nager	

Objectifs de la Section Sportive Scolaire Aviron

- ✓ Accueillir les élèves des classes de cinquième aux classes de troisième, filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur plan sportif que sur plan scolaire. Ceci afin de participer à leur épanouissement et leur intégration sociale à travers un sport : l'aviron. Possibilité d'accueillir des élèves en 6° pour des élèves ayant déjà une pratique de l'Aviron en club rentrée 2024
- ✓ Détecter, former, éduquer et accompagner les jeunes rameurs qui souhaitent pratiquer l'aviron en compétition, au niveau régional et national.

La scolarité est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la section sportive. Ainsi, les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps que leur formation d'aviron.

La section sportive scolaire permet :

- ✓ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire
- ✓ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier
- ✓ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie
- ✓ d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective
- ✓ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres
- ✓ de participer à leur éducation citoyenne
- ✓ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Les parents permettent à leurs enfants de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent dans la journée, en dehors des heures de cours de la classe, le lundi après-midi et/ou le jeudi après midi.

❖ Sur le plan scolaire

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de collège du **cycle 3 ou 4**.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien, renfort).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Le jeune va développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

L'élève ne pourra pas cumuler la section sportive avec l'enseignement du Latin pour des contraintes trop lourdes sur les emplois du temps.

❖ Sur le plan sportif

- ✓ Activité de performance, l'aviron, par ses composantes d'équilibre, de propulsion et d'orientation participe au développement des capacités physiques des élèves :

- *Développement des habiletés motrices par l'acquisition de savoir-faire adaptés, évolutifs et variés.*

- *Amélioration des capacités athlétiques de base en développant la force, l'endurance, la souplesse et la coordination*

- *Développement des connaissances et des savoirs par la mise en œuvre de principes mécaniques fondamentaux permettant d'utiliser des appuis, d'appliquer des forces pour s'équilibrer et se déplacer.*

- *La formation, le développement et le perfectionnement d'habiletés motrices individuelles, de coordinations simples.*

❖ Sur le plan humain

- ✓ Activité nautique de pleine nature (A.P.P.N), l'aviron est un moyen privilégié de découverte du milieu naturel

- *Vivre des moments forts au contact de l'eau afin d'apprendre à mieux maîtriser l'environnement*

- ✓ Par sa dimension collective, équipage, équipe et bateaux l'Aviron permet la

- *Socialisation par les différents rôles et les différentes responsabilités que l'élève sera amené à tenir dans une pratique individuelle et collective ; ils développeront chez lui l'esprit de groupe, la solidarité et le respect des règles.*

- *L'apprentissage de la vie en collectivité, de développer le goût de l'effort, la ténacité, l'esprit d'équipe.*

Conditions d'admission

- ❖ Dans le domaine scolaire

Sous réserve que l'élève soit admis en classe du cycle 4 (5° 4° 3°) du collège possibilité d'intégration dès la classe de 6° :

avoir des résultats scolaires satisfaisants et une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

- ❖ Dans le domaine sportif

- Satisfaire aux tests d'aptitude physique.

Une attestation de 50 M délivrée par un maître nageur ou l'attestation scolaire du savoir nager est également nécessaire **possibilité de remettre l'attestation à la rentrée de septembre.**

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué cette discipline auparavant sauf pour les élèves de 6° qui doivent avoir déjà une bonne maîtrise des bateaux.

- ❖ **Sur le plan médical Attention depuis 2020 la visite médicale n'est plus obligatoire.**

Il est tout de même recommandé mais pas obligatoire de passer une visite médicale d'aptitude avec bilan de santé complet, avec notamment un ECG (Electro Cardio Gramme) de repos.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport.

Moyens mis en œuvre

Les élèves de la section sportive s'entraîneront une fois par semaine le lundi (de 14h30 à 17h30) horaires à confirmer à la rentrée de septembre 2024 au Cercle de l'aviron de Lyon 12 quai Clémenceau 69300 Caluire – Tél. : 04 78 29 35 94 – Portable : 06 22 90 24 47 – Site internet : www.avironlyon.com – email : infos@avironlyon.com .

L'inscription à l'Association Sportive est également vivement conseillée et complémentaire dans la formation du jeune rameur. Une inscription en revanche à l'Association Sportive est obligatoire pour les compétitions UNSS prévues généralement les mercredis après midi.

Les entraînements sont assurés par Pauline Kozak cadre technique du Cercle de l'aviron de Lyon.

La coordination du projet est assurée au collège par Olivier Pagès, enseignant d'EPS responsable de la section sportive scolaire Aviron.

Toutes vos questions sont à adresser par mail à l'adresse suivante olivier.pages@laclasse.com

Pour les transports :

1. Les élèves seront accompagnés du collègue au Cercle de l'Aviron par l'enseignant.
2. Le groupe empruntera le réseau TCL, lignes de bus 45 ou 2 puis ligne 40. Le collègue financera le trajet aller.

A NOTER que le retour des élèves à la fin de l'entraînement sera à la charge des familles. Il seront libres de rentrer seul en Bus ou pris en charges directement par leur famille.

Les élèves de la section sportive seront intégrés et regroupés sur deux classes du même niveau au maximum en respectant les choix de langues vivantes notamment.

Ils suivront normalement les cours d'EPS.

Il est suggéré aux enfants vraiment motivés qu'ils pourront aussi s'inscrire au Cercle d'Aviron de Lyon (Club labellisé 3 étoiles, affilié à la Fédération Française des sociétés d'aviron).

Afin de permettre aux élèves de la section sportive d'allier études et aviron le collège peut mettre en place plusieurs actions :

- 1) Nommer un tuteur qui aura un suivi avec chaque élève afin de faire un bilan régulier
- 2) Mettre en place un suivi médical par le médecin scolaire ou l'infirmière, en liaison avec le médecin du sport, dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, de repérer les signes de fatigue, de préserver leur santé et de permettre l'épanouissement des élèves dans le domaine des études et de l'aviron.

Il est rappelé que l'équipe pédagogique, en lien avec le club d'aviron, peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien, renfort). D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section.

Calendrier

Nous vous proposons le calendrier suivant et vous invitons à bien respecter les différentes étapes:

- Communication sur la campagne d'inscription ou de réinscription dans le dossier de réinscription au collège, mise à disposition du dossier de candidature de la Section sportive le **Lundi 4 Juin 2024** disponible au secrétariat du collège ou en téléchargement
- **Test d'aptitude le Lundi 10 Juin et le Jeudi 13 Juin 2024**
- Date limite de retour des dossiers de candidature le **Mercredi 19 Juin 2024 à 12h**
- Commission de recrutement le **Lundi 24 Juin 2024**

A partir du Mardi 25 Juin 2024 : réponse aux familles sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature.

Procédure concernant l'élaboration du dossier de candidature

Dans un premier temps, les parents remplissent le dossier de candidature à retourner au collège impérativement pour le **Mercredi 19 Juin 2024 à 12h**.

Après cette date, une commission se réunira afin de statuer sur l'admission (ou non) du candidat (dossier scolaire) le **Lundi 24 Juin 2024**.

Le collège enverra l'avis d'admission ou de refus du candidat.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) La fiche de renseignements concernant le candidat (annexe 1)
- 2) La fiche pédagogique de l'établissement (annexe 2) à remettre au professeur principal et au professeur d'EPS (annexe 3)
- 3) Pour les élèves du collège, les photocopies des trois bulletins trimestriels de l'année 2021-2022
- 5) Le certificat médical (annexe 4) **Pas Obligatoire depuis la rentrée 2020**
- 6) L'attestation de 50 m délivrée par un maître nageur **possibilité de remettre l'attestation scolaire du Savoir Nager à la rentrée de septembre**

Ce dossier est à remettre impérativement au collège pour **le mercredi 19 Juin 2024, délai de rigueur**.

Annexe 1

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SECTION Aviron RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT



A compléter par la famille

Cette fiche est à retourner dûment complétée au Collège La Tourette

NOM:.....Prénom :.....

Date de naissance :...../...../.....

Adresse.....
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :...../...../...../...../.....

Email :.....@.....

Classe actuellement fréquentée :
.....

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Renseignements sportifs : concernant la pratique « **Aviron** » du jeune:

Club dans lequel est licencié le candidat cette année :.....

L'enfant était il inscrit à l'activité Aviron de l'**Association sportive** du collège ?

⇒ **Oui**

⇒ **Non**

L'enfant était il inscrit à l'**Association sportive** du collège ?

⇒ **Oui**

⇒ **Non**

Annexe 2

FICHE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT A COMPLÉTER PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Le collège se chargera de transmettre ce document au
PP



NOM DU CANDIDAT :

PRÉNOM :

CLASSE D'ORIGINE : DATE DE NAISSANCE : / /

APPRÉCIATION DU PROFESSEUR PRINCIPAL				
COMPORTEMENT	Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				

TRAVAIL SCOLAIRE	Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Combativité				

Nom du professeur principal :

Observations éventuelles :

Signature du professeur principal :

Cachet de l'établissement

Annexe 3

FICHE SPORTIVE A COMPLÉTER PAR LE PROFESSEUR D'EPS

Le collège se chargera de transmettre ce document au professeur d'EPS

A joindre au dossier



NOM DU CANDIDAT :

PRÉNOM :

CLASSE D'ORIGINE : DATE DE NAISSANCE : / /

CLUB D'ORIGINE :

(Si le candidat est ou a été inscrit dans un club)

Appréciations du professeur d'EPS				
Comportement	Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
Travail Scolaire				
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Rapidité				
Combativité				

Nom du professeur d'EPS :

Observations éventuelles :

Signature du professeur d'EPS

Annexe FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Document non obligatoire à compter de la rentrée 2020

Nom	Discipline pratiquée
Prénom	Nombres d'heures
Domicile	Surclassement oui non
Date de naissance	Double surclassement oui non
Antécédents médicaux	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux	
Traitement en cours	
Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale	
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)	
Examen pulmonaire	
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)	
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)	
Plis cutanés	
Examen de l'appareil locomoteur	
Examen podologique	
Examen dentaire	
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)	
Dépistage des troubles visuels	
Dépistage des troubles auditifs	
Autres (abdomen, etc.)	
Bilan des vaccinations	
Conseils diététiques (si besoin)	
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)	

Certificat médical de non-contre-indication

Document non obligatoire à compter de la rentrée 2020

Je, soussigné, docteur.....

certifie avoir examiné ce jour

NOM

Prénom

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre de la section sportive scolaire

Date

Signature du médecin

RÈGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON



Exigences Sportives:

- Suivre les cours d'EPS du Collège
- S'inscrire à l'Association Sportive du Collège
- Participer aux compétitions de l'UNSS Aviron
- S'engager dans la section sportive avec motivation dans toutes les séances d'entraînement et avoir sa tenue de sport adaptée: pantalon ou short, tee-shirt ou combi, baskets.
- Respecter les installations, les règles de navigation, le matériel lors des entraînements et des compétitions
- Respecter les règles de sécurité dans les transports, les déplacements et sur l'eau
- Faire preuve de «fair-play» en respectant les partenaires, les adversaires, les intervenants aux entraînements et les organisateurs de compétitions.

Exigences Scolaires:

- Être assidu, ponctuel et respectueux du règlement intérieur de l'établissement dans tous les cours du collège
- Réussir au mieux sa scolarité en fournissant un travail régulier et de qualité afin d'obtenir des résultats convenables dans toutes les matières
- Véhiculer une image positive de la section sportive du collège au sein même de l'établissement ainsi qu'en déplacement.
- Participer aux opérations de partenariat et de développement de la Section Sportive Aviron
- Le non respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive
- En cas de problèmes de comportement ou de graves difficultés scolaires, l'établissement se réserve le droit de réétudier, après concertation de toute l'équipe éducative, le maintien ou non de l'élève en section sportive.

Je soussigné.....scolarise au collège La Tourette à Lyon1 en classe de.....m'engage à respecter le Règlement intérieur de la Section Sportive Aviron.

Fait à.....Le.....

Signature de l'élève.



Cercle
de
Aviron
de Lyon